

**Aide-mémoire du Président – Sixième réunion du Groupe de travail I du Comité de la
Conférence chargé du suivi de l'EEI
Lundi 10 mars 2008
Vic Heard, Président**

Suite des débats relatifs aux domaines d'activités techniques de la FAO

1) **Pêches:** Les membres ont fait part de leur vigoureux appui aux travaux dans le domaine des pêches, reconnaissant qu'il s'agit d'un domaine d'avantages comparatifs pour la FAO, seule organisation mondiale du secteur. Ils ont généralement souscrit aux recommandations de l'EEI. Ils ont remarqué ce qui suit:

- a) Ressources: Les membres ont généralement appuyé l'octroi de la priorité aux pêches pour l'affectation des ressources. Un membre s'est déclaré favorable à l'augmentation de la proportion de ressources allouées aux pêches, mais il a souligné que cela ne suppose pas un relèvement du budget d'ensemble de l'Organisation. Certains autres membres ont estimé que les pêches pourraient être prioritaires pour les ressources supplémentaires, mais que, dans les limites des ressources existantes, les incidences négatives de toute augmentation proportionnelle en faveur des pêches sur la disponibilité de ressources en faveur d'autres domaines devaient être prises en considération;
- b) Établissement des priorités pour les activités relatives aux pêches: La nécessité d'une coopération technique de la FAO dans le domaine des pêches a été soulignée car il s'agissait d'un domaine dans lequel certains pays relativement développés avaient encore besoin d'apports techniques et qui était extrêmement important pour les petits États insulaires. Dans ses travaux relatifs aux pêches, la FAO doit mettre au premier plan de l'utilisation durable des ressources les avantages immédiats et à long terme pour les populations. Cela supposait le traitement intégré des aspects techniques, de gestion, juridiques et politiques et un renforcement des capacités. Cependant, l'établissement des priorités était essentiel et la Direction a été instamment priée de s'orienter vers l'avenir lorsqu'elle proposerait des priorités au Comité des pêches et qu'elle élaborerait une proposition de stratégie en vue de son examen ultérieur par le Groupe de travail.

2) **Forêts:** Les membres ont reconnu que les forêts constituaient un domaine prioritaire pour les activités de l'Organisation et ils se sont déclarés généralement favorables aux recommandations émises par l'EEI. Les points suivants ont été soulignés:

- a) Ressources: Priorité d'ensemble plus élevée pour les forêts, avec des considérations analogues à celles qui ont été formulées pour les pêches;
- b) Objectifs: Nécessité d'objectifs immédiats et à moyen terme, de jalons et d'indicateurs des résultats et des incidences pour les activités de la FAO, ainsi que d'objectifs à long terme dans l'approche de l'élaboration d'une stratégie forestière faisant appel au cadre logique de la FAO;
- c) Approche des moyens de subsistance et placement des intérêts des populations à court et à long terme en première place dans l'approche des forêts;
- d) L'interface avec les cultures, l'élevage, les terres et les eaux qui devenait de plus en plus importante;

- e) Le rôle des forêts dans les changements climatiques et en tant que sources d'énergie renouvelable en cette période de hausse des prix de l'énergie qui frappe les pauvres de plein fouet.

3) **Élevage:** Les membres ont estimé que l'élevage était un domaine prioritaire d'activités de la FAO et ils ont généralement souscrit aux recommandations de l'EEI dans ce domaine. Il convenait de donner une plus grande importance aux activités en matière d'élevage, mais la plupart des membres étaient défavorables à la mise en place d'un comité technique distinct sur l'élevage et se prononçaient plutôt en faveur de la démarche consistant à consacrer spécifiquement à l'élevage une partie clairement définie et importante du Comité de l'agriculture. De même, les membres ont estimé que la création d'un département distinct de l'élevage serait contraire à l'esprit de multidisciplinarité que recherchait l'Organisation. Les points ci-après ont été soulignés:

- a) les maladies transfrontalières et épidémiques et le renforcement ultérieur de la collaboration avec l'OIE dans ce domaine, notamment la capacité d'alerte précoce et de réponse d'urgence des pays et de la FAO/OIE;
- b) l'élevage dans les systèmes agricoles mixtes;
- c) les activités de politique générale pour le secteur de l'élevage, y compris en ce qui concerne la santé animale;
- d) une approche plus interdisciplinaire de l'élevage, prenant en compte les aspects de la santé animale.

4) **Appui aux États Membres pour l'élaboration de la législation:** Les membres se sont félicités de la qualité des activités juridiques de la FAO. Un groupe de membres a souligné la nécessité d'établir des priorités pour l'appui que fournit la FAO aux États Membres dans des domaines où elle dispose d'un avantage comparatif important, notamment en ce qui concerne les travaux liés aux instruments internationaux (contraignants et non contraignants). D'autres membres ont fait valoir qu'il existait un large éventail de besoins des pays dans le domaine de la législation et que la FAO devait s'efforcer de répondre aux besoins de ses membres. Ce même groupe de membres a estimé que les conclusions de l'EEI selon lesquelles les pays n'attachaient pas la plus haute priorité à l'assistance juridique de la FAO n'étaient guère fondées.

5) **Notes stratégiques sur les domaines du programme technique:** Le Groupe de travail a demandé à la Direction de fournir de brèves notes sur l'approche stratégique pour chacun des domaines du programme technique qu'il était appelé à examiner afin que l'examen de ceux-ci soit engagé pendant la deuxième quinzaine d'avril.

6) **Examen par les Conférences régionales de l'EEI et des priorités du programme technique:** Il était important que les Conférences régionales examinent l'EEI et les priorités du programme technique. Leurs conclusions pourraient être utilisées pour la préparation du rapport du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI à la Conférence et les membres devraient s'efforcer d'avoir un débat approfondi au sein de leurs conférences régionales. Cela ne devrait cependant pas empêcher le Groupe de travail de parvenir à ses propres conclusions préliminaires.

Annexe 1 – Pêches – Présentation de la Direction

Une stratégie cohérente pour les pêches et l'aquaculture

Vision

Utilisation responsable et durable des ressources halieutiques et aquacoles apportant une contribution appréciable au bien-être de l'humanité, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Mission

Renforcer la gouvernance mondiale, les capacités de gestion et techniques des membres et conduire les efforts visant à obtenir un consensus pour améliorer la conservation et l'utilisation des ressources aquatiques.

Principales valeurs

- Objectivité – informations reposant sur des bases scientifiques
- Coopération internationale – collaboration avec les partenaires et les parties prenantes
- Universalité
- Excellence – attachement à des normes de qualité élevée
- Durabilité – utilisation durable des ressources naturelles
- Équité – attachement à la démocratie et à la représentation des pauvres
- Rôle moteur – intellectuel et en matière de plaidoyer

Objectifs

- ❶ Le Département des pêches de la FAO en tant que référence mondiale pour une pêche responsable et pour l'aquaculture
- ❷ Performance optimale grâce à un environnement propice
- ❸ Dévolution de pouvoirs par l'intermédiaire d'instruments et processus efficaces
- ❹ Optimisation des synergies et du rayonnement

Annexe 2 – Forêts – Présentation de la Direction

Une nouvelle stratégie de la FAO pour les forêts

- Mandat du Comité des forêts en mars 2007
- Consultation des diverses parties prenantes
- Examen par les commissions régionales des forêts en 2008
- Pleinement intégrée dans le Cadre stratégique de la FAO
- Comité directeur du Comité des forêts – septembre 2008
- Approbation par le Comité des forêts en mars 2009

Sur la base des:

- Objectifs des Membres pour la FAO
- Objectifs mondiaux du FNUF en matière de forêts

Éléments potentiels de la stratégie:

- Renforcer les capacités des pays
- Renforcer les informations à l'appui des politiques
- Échanger des connaissances et améliorer les pratiques forestières
- Agir par l'intermédiaire de réseaux et partenariats

- Promouvoir les approches transversales
- Plaider en faveur des forêts

Priorité thématique nouvelle:

Réduire de moitié la perte du couvert forestier d'ici à 2020

Annexe 3 – Élevage – Présentation de la Direction

Le Programme élevage de la FAO doit être axé sur les éléments suivants:

Politiques et gestion en faveur des pauvres dans ce secteur (EEI 3.11 a/i):

- Initiative pour des politiques d'élevage en faveur des pauvres (Asie du Sud-Est, Inde, Afrique de l'Ouest, Andes)
- Initiative de l'IGAD relative aux politiques en matière d'élevage
- Programme de terrain sur la petite production de volaille, de viande, de lait et de produits laitiers
- Intégration des aspects socioéconomiques dans la prévention des maladies animales et la lutte contre celles-ci (Programme de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène)
- Directives et normes de secours au bétail (DNSB)
- Rapport sur l'élevage 2006/2008
- SOFA 2009

Santé animale dans son contexte (EEI 3.11 b/ii)

- Programme de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène dans le contexte de la mise à jour du cadre de prévention et de réponse d'urgence, Centre de gestion des crises – santé animale
- EMPRES-Élevage
- Programme mondial d'éradication de la peste bovine – 2010
- Programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA)
- Santé publique vétérinaire (sécurité sanitaire des fourrages, sécurité sanitaire des aliments à l'échelle de la production, maladies transmises par les aliments et zoonoses)
- Services/institutions vétérinaires
- Politiques en matière de santé animale et économie

Incidences de l'élevage sur l'environnement (EEI 3.11 a/iii):

- Initiative élevage, environnement et développement
- Livestock's Long Shadow
- Livestock in a Changing Landscape
- L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde
- Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
- Gestion environnementale des maladies récentes
- Gridded Livestock of the World

Le Programme élevage de la FAO doit faire appel aux éléments suivants:

- FAO/OIE: Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières
- FAO/OIE: Centre de gestion des crises – santé animale

- FAO/OIE/OMS: Système mondial d'alerte précoce et d'action pour les maladies animales transfrontières
- FAO/OMS/AIEA/Union africaine: Programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA) à l'appui de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose
- FAO/ILRI: Base de données mondiale sur la diversité animale
- FAO/IFPRI/ILRI: Programme de recherche sur la gestion du risque de la grippe aviaire hautement pathogène en faveur des pauvres

Vision

- optimiser le rôle du secteur de l'élevage dans la fourniture d'aliments abordables et sûrs, de bonne qualité (OMD 1)
- utiliser la croissance sectorielle pour le développement rural et la réduction de la pauvreté (OMD 1)
- lutter contre les menaces de maladies humaines liées aux animaux (OMD 1/6)
- protéger les ressources naturelles liées à l'élevage et s'adapter à un scénario de rareté des ressources (OMD 7)

Annexe 4 – Services juridiques – Présentation de la Direction

Vision

Aide aux pays partageant une ressource naturelle ou un problème et souhaitant signer un accord pour continuer

Approche

- La mise en œuvre de la vision donne l'occasion d'intégrer au sein d'une seule unité (le Bureau juridique) tous les services juridiques, ce qui évite l'effet de « cloisonnement »

Outils

- maintenir la masse critique essentielle de ressources humaines et financières
- mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès des départements techniques associés aux activités
- axer les efforts sur les domaines thématiques prioritaires et sur les besoins des Membres

En outre

Le maintien de toute la gamme des services juridiques et d'une masse critique essentielle de ressources humaines et financières au sein du Bureau juridique aidera la FAO à influencer les enceintes décisionnelles lorsque d'autres accords internationaux sont en cours de rédaction, ainsi que l'a recommandé l'EEI (4.5).